



MUNICIPALITÉ

Au Conseil Communal du Lieu

Le Lieu, le 17 avril 2024

Préavis municipal n° 10/2024

Travaux de réfection de la desserte forestière du Bonhomme Dessus

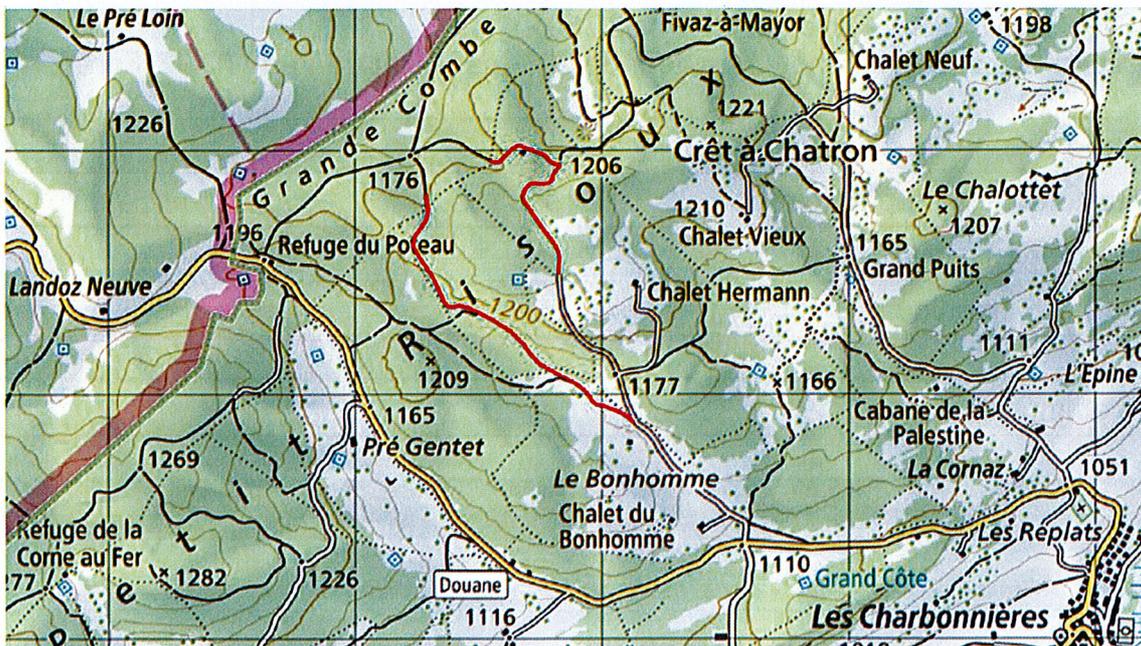
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

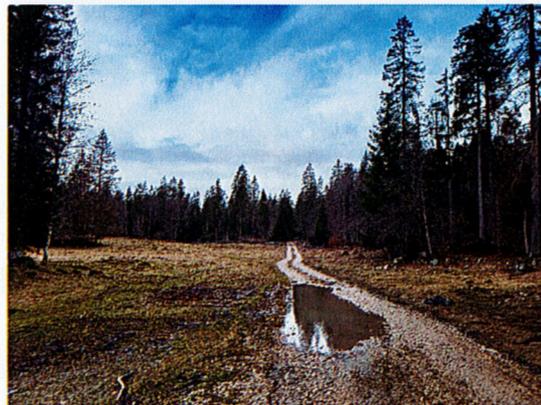
Dans le massif du Bonhomme Dessus, la desserte forestière montre d'importantes marques d'usure au niveau de son coffre et de sa couche de revêtement. L'état actuel de cette desserte devient problématique pour le passage des engins et véhicules forestiers.

Les tronçons de desserte concernés par le projet sont essentiels à la bonne gestion des boisés de la Commune. La réalisation de mesures de réfection s'avère nécessaire pour garantir la bonne exploitation et la pérennité de l'accès aux massifs forestiers concernés.

Extrait du guichet cartographique cantonal avec, en rouge, la situation du ch. du Bonhomme Dessus faisant l'objet du préavis.



Tronçon de la desserte montrant une déformation sévère du coffre



2. Travaux prévus :

Le chemin forestier du Bonhomme Dessus se compose de deux tronçons d'une longueur totale de 2'350 m.

Les travaux projetés consistent à :

- Améliorer la fondation existante avec un complément de grave.
- Remettre en forme la couche de roulement avec les dévers nécessaires et pose de renvois d'eau afin d'améliorer la gestion de l'eau de ruissellement.
- Remplacement d'un passage canadien en mauvais état.

Délai d'exécution des travaux : 2024

La réalisation de ces travaux est conditionnée à l'obtention des subventions cantonale.

3. Financement

Les coûts de ce projet s'élèvent à CHF 182'750.-.

Ceux-ci seraient subventionnés à hauteur de 70% par l'État de Vaud (DGE-Forêt).

Synthèse des coûts	
Travaux forestiers préparatoires	2'000.-
Travaux de génie civil	140'000.-
Honoraires d'ingénieurs	16'400.-
Divers et imprévus	15'000.-
Total TTC	182'750.-

Subventions escomptées de la DGE-Forêts	116'000.-
Solde à la charge de la commune	66'750.-

Le montant total des travaux est de CHF 182'750.-. Après déduction de la subvention DGE-Forêts de CHF 116'000.- (certains travaux sont subventionnés jusqu'à hauteur de 70%), le montant à charge de la commune est de CHF 66'750.-. Ce solde devrait bénéficier du retour sur les dépenses thématiques, de CHF 43'400.-.

La Municipalité propose de financer les travaux de la manière suivante :

- Augmentation du budget de fonctionnement 2024 - compte 321.3146.1 Entretien chemin augmentation budget préavis 10/2024 CHF 182'750.-.
- Compte 321.4511 Part. Canton subvention DGE-Forêts préavis 10/2024 CHF 116'000.-.
- Correction du montant de retour des dépenses thématiques, compte 220.4521.01 Retour /dép. thématique dif. Budget état/commune de CHF 43'400.-.
- Prélever le solde à la réserve générale, compte 9282.99, pour un montant de CHF 23'350.-.

4. Position de la Municipalité

Afin de garantir une exploitation forestière efficace, il est essentiel d'entretenir des dessertes forestières en bon état.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal du Lieu

- vu le préavis 10/2024
- ouï le rapport de la commission d'étude
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. D'autoriser la Municipalité d'entreprendre les travaux de réfection de la desserte forestière du Bonhomme Dessus.
2. De donner tous les pouvoirs à la Municipalité pour mener à bien cette opération.
3. D'allouer dans ce but un crédit de CHF 182'750.-, à financer par les liquidités courantes
4. De porter cette dépense au budget de fonctionnement de la manière suivante :
 - Compte 321.3146.1 Entretien chemin augmentation budget préavis 10/2024 pour un montant de CHF 182'750.-.
 - Porter au compte 321.4511 Part. Canton subvention DGE-Forêts préavis 10/2024 un montant de CHF 116'000.-.
 - Correction du montant de retour des dépenses thématiques, compte 220.4521.01 Retour /dép. thématique dif. Budget état/commune de CHF 43'400.-.
 - Prélever le solde à la réserve générale, compte 9282.99, pour un montant de CHF 23'350.-.

Avec ces mouvements, le montant déficitaire du budget 2024 de CHF 134'350.- ne subit aucune modification.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
Patrick Coting



La Secrétaire
Irène Darbellay

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 avril 2024.

Municipal responsable : Meylan Benoît

Commission chargée de l'étude du préavis :

M. Olivier Lugin, avocat

Mme Marianne Meylan

M. Didier Rochat

M. Michel Robra

M. Julien Viquerat